Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20261015-151020263-DE

# *EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE*

| | |
|---|---|
| | Le 15 octobre 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 08 octobre 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire. |
| **Nombre de conseillers en exercice : 29**<br><br>**Nombre de présents : 23**<br>**Pui s 24 à compter du point 8** | **Etaient présents** : MMES BLOUIN, ROUXEL, M PASDELOU, MME LE GALL - LE BLEIZ, M GEFFRAY, MME THERON, M HAMÉON, MME SOULIMAN-ILLIEN, MM FERRAND, HOUDELINE, MMES ROSEC, GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, MM COMMEREUC, HAMON, MME HOUDIN, M WIENCEK ( à compter du point 8), MME LEROI, M PEUZÉ, MMES LASNE, GOHIER, MM DUFRESNE, LESTAGE formant la majorité des membres en exercice. |
| **Nombre de votants : 29** | **Absents représentés** : MM JUGAN, BABILLON, TRIHAN, MME JOLLIVET, MM WIENCEK (du point 1 au point 7), CHERON.<br><br>**Pouvoirs** : MME BLOUIN (du point 1 au point 7), M PASDELOU, MMES THERON, GERGAUD, LEVÊQUE, M PEUZÉ,<br><br>**Absents excusés** :<br><br>**Absents** :<br><br>**Madame Ludivine THERON** a été élue secrétaire de séance. |

**3. RESSOURCES HUMAINES – RECENSEMENT – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**
**Rapporteur : Soazic BLOUIN**

Le recensement de la population est programmé pour la Commune sur la période du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

Compte-tenu du nombre de logements à recenser (évalué à 4 087 par l'INSEE) et pour mener à bien cette campagne il est nécessaire de recruter 15 agents recenseurs contractuels. La rémunération de ces agents est fonction du nombre de questionnaires complétés et tient également compte des frais de déplacement et du bon résultat de la collecte. Une période de formation est prévue et est également rémunérée.

| Service | Fonction | Temps de travail | Date d'effet |
|---|---|---|---|
| Service mairie | 15 Agents recenseurs | Vacation | Du 01/01/2027 au 28/02/2027 |

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20261015-151020263-DE

Les conditions de rémunération seront les suivantes :

| | |
|---|---|
| Journée de formation (normalement au nombre de 2)<br>(si l'agent recenseur termine sa mission) | 30 € / séance |
| Tournée de reconnaissance | 50 € / tournée |
| Bulletin individuel | 1,30 € / bulletin rempli |
| Dossier d'adresse collective | 0,60 € / dossier |
| Feuille de logement | 1,00 € / feuille de logement |
| Forfait frais kilométrique | 130 € secteur rural<br>104 € secteur ville |
| Prime de bonne fin de collecte<br>(en fonction du pourcentage obtenu de logements enquêtés) | 70 € si 91 à 95 % obtenu<br>130 € si 95 à 100 % obtenu |

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°),

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Il est proposé :

- de recruter 15 agents contractuels pour assurer les fonctions d'agents recenseurs pour la période de recensement
- de préciser que la rémunération sera basée comme présentée ci-dessus
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

***Décision***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de recruter 15 agents contractuels pour assurer les fonctions d'agents recenseurs pour la période de recensement
- de préciser que la rémunération sera basée comme présentée ci-dessus
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 29

***Pour extrait conforme,***

***Le Maire,***
***BLOUIN Soazic.***

***la secrétaire de séance,***
***THERON Ludivine.***